

Uralife

Blocs Ambiance Réf. 118 228 / 118 229

LSC Ambiance Réf. 128 224 / 118 225

1 Utilisation

Réf.	Application	Technologie	Flux lumineux - Autonomie	Consommation	Réf. batterie
118 228	Ambiance	Super SATI Compatible AutoDiag	400 lm - 1 h	0,9 W	111 908 x 2
118 229		Adressable		1,1 W	111 902 x 2

Réf.	Application	Tensions	Flux lumineux	Consommation
128 225	LSC Ambiance	24/48 VDC	400 lm	8,5 W
128 224		110 / 220 VDC 230 VAC		8,5 W 10,5 W / 20 VA

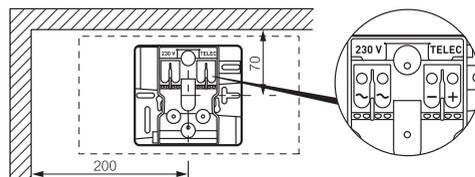
Certificat de conformité disponible sur demande auprès de la société URA, ou sur www.ura.fr

IP 43
IK 07



2 Installation et raccordement

- Fixer la patène, en utilisant 2 points de fixation minimum.
- Raccorder les 2 fils de la télécommande sur les bornes TELEC (orange) et les 2 fils d'alimentation sur les bornes secteur 230V. (grises).



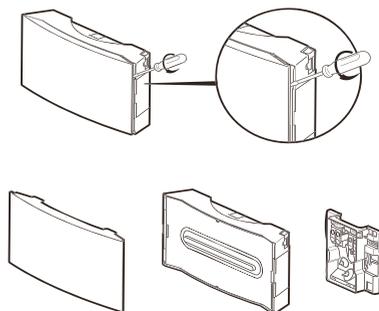
Nota : Avec les télécommandes 140 011 et 140 012, le respect de la polarité de la ligne de télécommande n'est pas nécessaire.

Pour la référence 118 229 adressable, une procédure d'adressage, d'installation et de mise en service est décrite au chapitre «**Installation**» du guide technique pour une installation URAVISION.

2 Installation et raccordement (suite)

Références 128 224 et 128 225 :

Pour limiter l'impact de votre installation sur l'environnement et réduire votre facture d'énergie et de maintenance, il convient de faire fonctionner l'éclairage de sécurité d'ambiance en mode non permanent.



3 Mise sous tension / Etat de veille

- Vérifier que les LEDs blanches et le voyant SATI (vert) sont allumés.

Nota : Pendant les 28 premières heures de charge le voyant SATI(vert) clignote.

4 Mise sous tension / Etat de veille

- Le voyant SATI (vert) est éteint et les LEDs blanches sont allumées en forte intensité.

5 Mise au repos

- Après interruption volontaire de l'éclairage normal, un appui sur la touche extinction de la télécommande met le bloc au repos, de manière à ne pas décharger la batterie.

- A la remise sous tension de l'éclairage normal, le bloc revient automatiquement en veille.

6 Maintenance

Le bloc surveille en permanence l'état de ses composants de sécurité et effectue automatiquement les tests suivants :

- **Hebdomadaire** : passage en mode secours et test des sources lumineuses pendant 15 secondes.

- **Trimestriel** : passage en mode secours, test des sources lumineuses et de la durée d'autonomie de la batterie (1 heure)

En plus des LEDs de signalisation prévues par la norme SATI, les blocs réf. 118 228 est équipé de LEDs oranges (positionnées à chaque extrémité des LEDs de secours).

Elles indiquent que le bloc est en panne et qu'il n'assure plus sa fonction de sécurité.

Elles restent allumées aussi longtemps que la panne n'a pas été réparée.

Signification du résultat des tests par les LEDs de signalisation :

LED verte allumée fixe	LED verte clignotante	LED jaune allumée LED verte éteinte	LED jaune clignotante et LED verte éteinte
Bloc OK	Bloc en charge	Remplacer la batterie	Remplacer le bloc

Important : Les batteries doivent être remplacées lorsque le bloc autonome ne satisfait plus à sa durée assignée de fonctionnement.

6 Maintenance (suite)

Nota : les sources lumineuses utilisées ne peuvent être remplacées.

Important environnement : Les batteries qui équipent ces blocs doivent être recyclées.

Réf. 111 902 = Ni Mh 3,6 V - 2,2 Ah

Réf. 111 908 = Ni Mh 2,4 V - 2,2 Ah.

11 Sécurité



Consignes de sécurité



Ce produit doit être installé conformément aux règles d'installation et de préférence par un électricien qualifié. Une installation incorrecte et/ou une utilisation incorrecte peuvent entraîner des risques de choc électrique ou d'incendie. Avant d'effectuer l'installation, lire la notice, tenir compte du lieu de montage spécifique au produit.

Ne pas ouvrir, démonter, altérer ou modifier l'appareil sauf mention particulière indiquée dans la notice. Tous les produits **Ura** doivent exclusivement être ouverts et réparés par du personnel formé et habilité par **Ura**. Toute ouverture ou réparation non autorisée annule l'intégralité des responsabilités, droits à remplacement et garanties.

Utiliser exclusivement les accessoires de la marque **Ura**.

12 Recyclage



Ce symbole indique qu'en fin de vie, le produit doit être collecté séparément des autres déchets et remis à un centre de collecte agréé dans le respect des normes et dispositions légales en vigueur dans les pays de l'UE, pour prévenir les effets indésirables sur l'environnement et la santé des personnes. L'élimination abusive du produit est passible des sanctions prévues par la loi. Il est recommandé de s'assurer que dans le pays où le produit est utilisé, ce dernier est soumis aux réglementations WEEE/DEEE.